



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

LES ESSENTIEL 2025





Née en 1956 dans le nord de la France, SOS Villages d'Enfants France offre à des frères et sœurs sans protection parentale un cadre de vie familial et l'assurance d'une relation affective et éducative stable auprès d'une mère ou d'un père SOS.

Apolitique, non confessionnelle et reconnue d'utilité publique depuis 1969, SOS Villages d'Enfants est engagée en protection de l'enfance en France et dans 23 pays dans le monde, avec lesquels elle travaille en partenariat.

Cette année, nos 70 ans d'expertise et la pertinence de notre modèle d'accueil au service des fratries a été renforcé et réaffirmé par la parution du décret n° 2025940 du 8 septembre inscrivant officiellement les « villages d'enfants » dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF).

LA MISSION DE NOTRE FONDATION

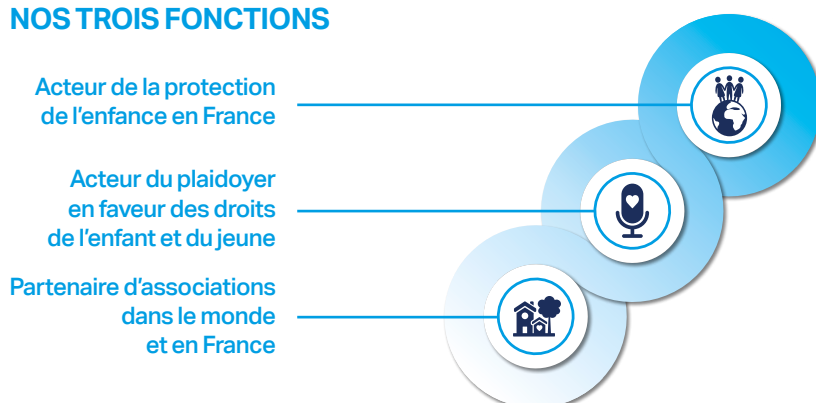
En France et dans le monde, SOS Villages d'Enfants agit pour les enfants en danger par l'accueil au sein de villages SOS, l'accompagnement par des dispositifs d'éducation ou de formation, et par des programmes de renforcement des familles.

La fondation accueille plus de 1 700 enfants et jeunes au sein de 23 villages en France. En 2025, la fondation a ouvert deux nouveaux villages dans le Morbihan. Les villages de Sarzeau et de Plumelin accueilleront à terme 70 enfants. Dans les Yvelines, le dispositif d'accueil relais de Guerville transformé permet l'accueil de 20 enfants au village de Seine-Aval.

Dans le monde, nous soutenons 23 associations partenaires qui accueillent des enfants et des jeunes dans plus de 40 villages.

Notre fondation s'implique également dans le débat public en plaidant pour défendre une approche par les droits de l'enfant et garantir l'effectivité de ces droits pour les enfants confiés à la protection de l'enfance.

NOS TROIS FONCTIONS



NOS VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

- Défendre, promouvoir et mettre en oeuvre les droits de l'enfant ;
- Appréhender la fratrie comme une ressource pour l'enfant ;
- Porter une vision confiante et positive dans les capacités des enfants ;
- S'engager à répondre aux besoins de chaque enfant ;
- Œuvrer dans la solidarité internationale

NOTRE GOUVERNANCE

Depuis le décret du 30 juillet 2025, SOS Villages d'Enfants est administrée par un conseil d'administration de quinze membres répartis en quatre collèges : un collège de cinq fondateurs ; un collège de cinq personnalités qualifiées ; un collège de quatre donateurs et mécènes et un collège partenaire institutionnel. Un Commissaire du gouvernement désigné par le ministre de l'Intérieur, assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Un comité des finances et un comité d'éthiques et des risques fournissent des avis et recommandations au Conseil d'administration.



SOS Villages d'Enfants est membre du Don en Confiance depuis 1992, et soumise à des contrôles internes et externes.

23

VILLAGES D'ENFANTS SOS
EN FRANCE



2

POSES DE PREMIÈRE PIERRE



4

VILLAGES
EN CONSTRUCTION



46

VILLAGES D'ENFANTS SOS
SOUTENUS DANS LE MONDE



76 000

BÉNÉFICIAIRES DANS LE MONDE



1 058 ETP

DONT 211 CDI RECRUTÉS SUR L'ANNÉE

39,6 M€

REÇUS DE LA GÉNÉROSITÉ
DU PUBLIC



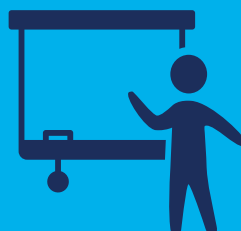
1 724

ENFANTS ET JEUNES
ACCUEILLIS OU
ACCOMPAGNÉS EN FRANCE



606

PARTICIPANTS À NOS
FORMATIONS



L'anniversaire des 60 ans du village
d'enfants SOS de Calais



La participation des Jeunes Acteurs
du Plaidoyer aux Solidays



La visite de Yaël Braun-Pivet
au village d'enfants SOS de Marly et à
la Maison Claire Morandat



Reportage photos avec
SOS Villages d'Enfants Togo

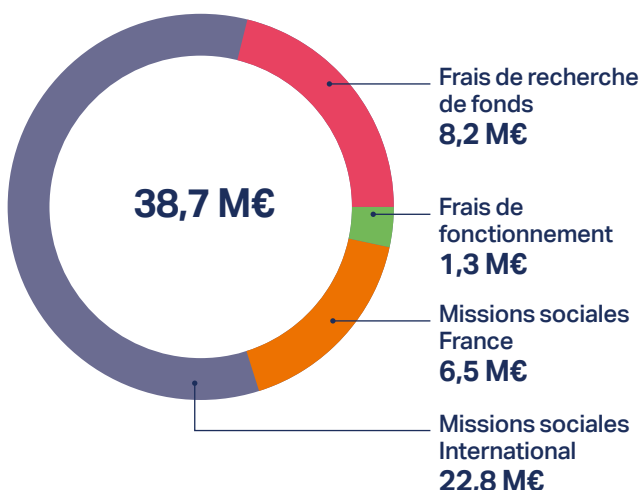


Pose de première pierre du village
d'enfants SOS de Plumelin

NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION SIMPLIFIÉ		EXERCICE 2025
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	39 565	39 565
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	5 281	0
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	73 529	0
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	791	0
5. UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	1 533	1 512
TOTAL	120 700	41 077
CHARGES PAR DESTINATION		
1. MISSIONS SOCIALES	107 984	29 274
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	8 681	8 151
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 279	1 279
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 626	- 0
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	63	- 0
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	1 253	1 253
TOTAL	120 887	39 957
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-187	1 120

EMPLOI DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC



- Missions sociales en France : 6,5 M€

En complément des financements reçus des départements pour améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et des jeunes en proposant des projets innovants

- Missions sociales dans le monde : 22,8 M€

Soutenir les associations SOS Villages d'Enfants partenaires à l'international dans leurs actions : accueil en villages d'enfants, et programmes de santé, d'éducation ou de renforcement familial

- Frais de recherche de fonds : 8,2 M€

Frais engagés pour rechercher et traiter les dons et libéralités. La fondation investit pour la recherche de nouveaux donateurs afin de financer ses missions sociales et la construction des nouveaux villages

- Frais de fonctionnement : 1,3 M€

Charges pour le fonctionnement général de la fondation. Le Conseil d'administration est vigilant au niveau de ces charges.

Le modèle économique de la fondation

est basé sur un double financement :

- Les prix de journée versés par les départements qui nous confient des enfants couvrent environ 90 % des coûts de fonctionnement des villages d'enfants. Ces financements sont comptabilisés dans le compte de résultat par origine et destination, au sein de la rubrique « Subventions et autres concours publics ».
- Les ressources issues de la générosité du public — dons, legs et mécénats — permettent de financer nos missions sociales à l'international, principalement à Madagascar, au Mali, au Togo et en Haïti. Elles contribuent également au développement de nos

actions en France, notamment par la construction de nouveaux villages d'enfants SOS, ainsi qu'au déploiement de programmes innovants visant à renforcer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et des jeunes.

En 2025, les ressources issues de la générosité du public sont demeurées stables malgré un contexte économique et géopolitique incertain. Elles ont permis à la Fondation de poursuivre le développement de ses missions sociales à l'international, dont le montant est passé de 23,7 M€ à 25,3 M€.

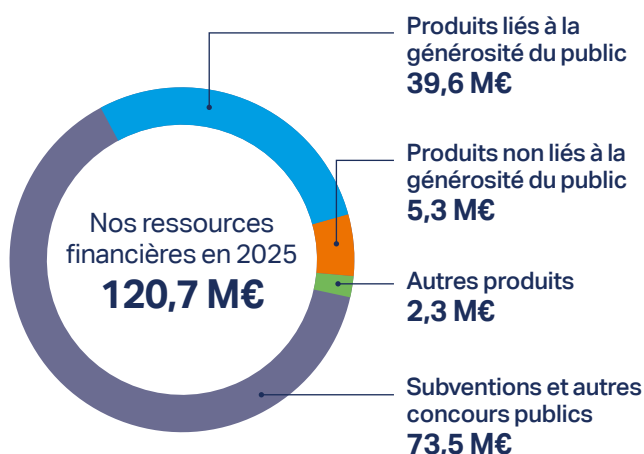
Le développement de l'activité a entraîné une hausse de 5,3 M€ des missions sociales en France progressant de 77,4 M€

à 82,7 M€. L'ouverture progressive des villages de Sarzeau et Plumelin dans le Morbihan, la création de nouvelles places d'accueil à Persan dans le Val d'Oise et la montée en charge des villages de Commentry et Cusset dans l'Allier et Fontcouverte en Charente-Maritime ont permis de mobiliser des financements départementaux complémentaires. En parallèle, grâce à la générosité du public, la Fondation a mis en œuvre le projet « Bien manger pour bien grandir » pour favoriser une alimentation saine et durable au quotidien dans les villages d'enfants et a renforcé l'approche sensible aux traumatismes par la formation des équipes et le développement d'un réseau de partenaires.

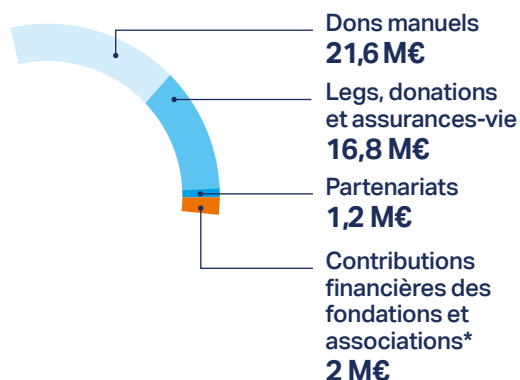
RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2025, les ressources financières de la Fondation s'élèvent à 120,7 M€. Elles proviennent principalement des prix de journée versés par les conseils départementaux pour notre activité en France (59 %) ainsi que des produits issus de la générosité du public (33 %), composés majoritairement de dons (55 %) et de legs (42 %).

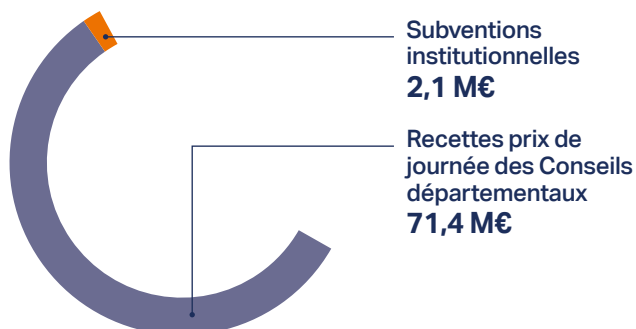
Les subventions et autres concours publics correspondent pour essentiel aux prix de journée reçus des départements pour l'action en France et aux subventions de l'Agence Française de développement pour l'action à l'international.



Détails des produits liés à la générosité du public et des fondations et associations **41,6 M€**



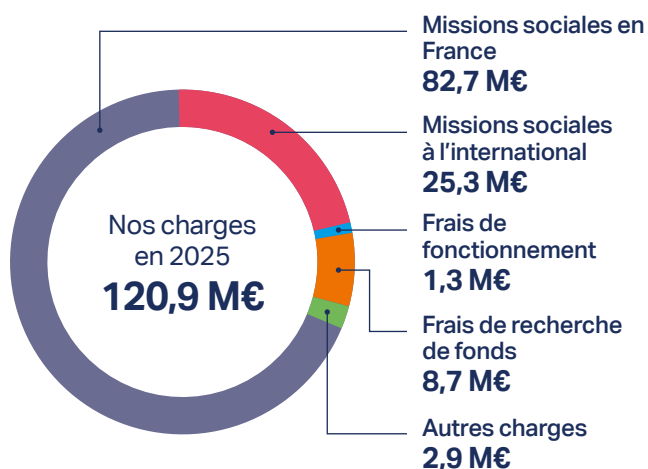
Détail des subventions et autres concours publics



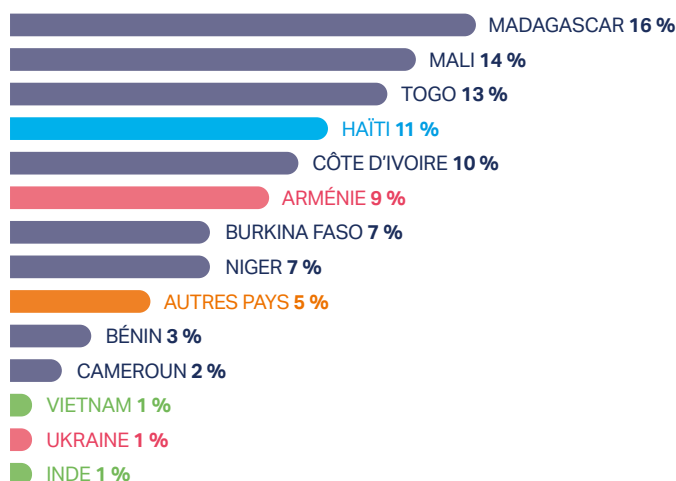
*Les dons des fondations et associations sont intégrés comptablement aux Produits non liés à la générosité du public de 5,3 M€

UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les missions sociales ont représenté en 2025 un coût de 108 M€ réparti comme suit : 77% en France et 23% à l'international.



Le coût de nos actions à l'international est de 25,3 M€ en 2025.



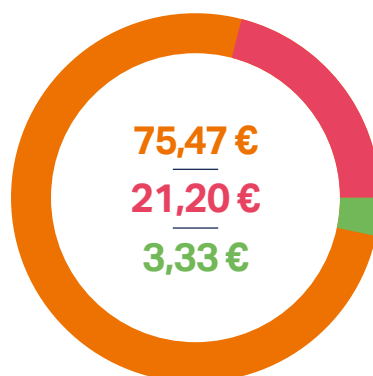
EMPLOI DES RESSOURCES

En 2025, **sur 100 € reçus** des conseils départementaux, de la générosité du public et des autres produits, **91,56 € vont au profit des enfants.**



EMPLOI DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

En 2025, **sur 100 € reçus** de la seule générosité du public (collecte et libéralités), **75,47 € vont au profit des enfants.**



- Missions sociales en France et dans le monde
- Frais d'appel et de traitement des dons et charges de personnel des équipes dédiées
- Frais de fonctionnement et provisions

BILAN PATRIMONIAL

ACTIF (EN K€)	2025	PASSIF (EN K€)	2025
I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	16	I&II. FONDS PROPRES	87 557
II. ACTIF IMMOBILISÉ	114 880	III. FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	21 565
III. ACTIF CIRCULANT	77 209	IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 603
		V. DETTES	74 379
TOTAL GÉNÉRAL	192 105	TOTAL GÉNÉRAL	192 105

POLITIQUE DE RÉSERVES

Afin d'accompagner son développement tout en sécurisant durablement ses missions, la Fondation s'est dotée d'une politique de réserves spécifiques. Cette politique vise à concilier prudence financière, autonomie d'action et continuité des missions sociales, dans le respect des valeurs qui fondent son engagement. Elle repose, à fin 2025, sur deux réserves distinctes.

La réserve prudentielle est destinée à garantir la continuité des missions sociales en cas de baisse imprévue des ressources. Elle correspond à une année de charges financées sur fonds privés pour les actions menées en France et dans le monde. Arrêtée à 28,1 M€ à fin 2025, elle fera l'objet d'une proposition de revalorisation à 32,3 M€ soumise au conseil d'administration du 12 juin 2026, afin de tenir compte de l'évolution des charges de l'exercice 2025.

La réserve pour projet a, pour sa part, été créée par le Conseil d'administration du 14 octobre 2025 afin de garantir à la

Fondation la capacité de financer, de manière autonome et sécurisée, ses priorités stratégiques, en particulier l'auto-financement de la construction de nouveaux villages et la rénovation de villages existants. Elle sera dotée pour la première fois par le conseil d'administration du 12 juin 2026, à hauteur de 14,5 M€, conformément aux projets actés dans le business plan 2025-2029. Cette réserve contribuera notamment au financement des nouveaux villages de Besançon et de L'Isle-sur-le-Doubs, dont les ouvertures sont prévues en 2026 et 2027.

L'ensemble de ces réserves est couvert par des actifs financiers et immobiliers, garantissant à la Fondation une assise patrimoniale cohérente avec ses engagements de long terme.

POLITIQUE DE PLACEMENTS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

La politique de placement financier s'inscrit dans le cadre des statuts de la fondation. Elle est alignée avec ses engagements éthiques et respecte également les recommandations du Don en Confiance.

La majorité des placements sont faits sur le long terme en bons de capitalisation complétés par des placements en SICAV monétaires pour la gestion de trésorerie court terme.

La politique de placement des actifs immobiliers s'inscrit dans le Plan stratégique 2023 – 2027 avec la constitution

d'un patrimoine de rapport à partir des biens reçus en legs pour renforcer la robustesse de la fondation et sécuriser les financements dans la durée. L'objectif de cette politique est donc de diversifier les actifs et de sécuriser ses ressources en fonds privés par la constitution d'un patrimoine immobilier générateur de revenus locatifs.

Le patrimoine de rapport de la fondation est constitué de manière prudente en appliquant des critères stricts et limitatifs afin de garantir à la fois la rentabilité et la sécurité.

CONTRÔLE, ÉVALUATION ET TRANSPARENCE

Certification des comptes

SOS Villages d'Enfants veille à la rigueur et à la transparence de l'utilisation des fonds qu'elle reçoit. Ses comptes sont certifiés chaque année par le cabinet EY (Ernst & Young), commissaire aux comptes indépendant. Les bailleurs publics institutionnels, tels que l'AFD, réalisent également des audits réguliers sur les projets menés à l'international par la fondation. Chaque année, SOS Villages d'Enfants publie l'intégralité de ses comptes annuels et les met à disposition dans son rapport financier, accessible librement sur son site internet www.sosve.org.

Contrôle qualité

En tant qu'acteur de la protection de l'enfance, la fondation a l'obligation de procéder à une évaluation régulière de son activité et de la qualité des prestations qu'elle délivre. Cette évaluation est menée tous les cinq ans par un organisme externe accrédité par la Haute Autorité de Santé.

SOS Villages d'Enfants mène en continu des démarches internes visant à améliorer la qualité de l'accueil. Parmi celles-ci figurent : la mise en œuvre de la politique de protection des enfants destinée à garantir leur sécurité, l'organisation d'espaces de participation des enfants, tant au niveau local que national, le déploiement de formations à destination des professionnels dès leur prise de poste, ainsi que la mise en place d'outils et de dispositifs de contrôle permettant l'harmonisation des pratiques, la coordination des interventions et la traçabilité de l'accompagnement. Les départements réalisent des contrôles réguliers au sein

des villages d'enfants afin de vérifier la qualité de l'accueil, le respect du cadre réglementaire et l'utilisation des financements publics.

Les projets soutenus dans le monde bénéficiant de cofinancements institutionnels (Agence française de développement, Union européenne et gouvernement princier de Monaco) sont également suivis par l'équipe de la Direction des programmes internationaux, qui participe au développement et à la coordination des projets mis en œuvre (conception, suivi, évaluation, reporting). La majorité d'entre eux font en outre l'objet d'une évaluation et d'un audit financier externe.

SOS Villages d'Enfants France acquitte chaque année une cotisation au profit de la fédération SOS Villages d'Enfants International. Tout en conservant la pleine responsabilité du pilotage de ses actions et de l'utilisation des fonds, la fondation bénéficie de l'appui de la fédération, notamment pour des fonctions de soutien, de suivi et de partage de standards, contribuant à la qualité des programmes et à la transparence financière.

Audit interne

Un plan d'audits annuels est déployé au siège de la Fondation et dans les villages par l'équipe d'audit interne, qui pilote également la gestion des risques et la mise en œuvre des recommandations des audits externes.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Les comptes 2025 de SOS Villages d'Enfants France ont été certifiés sans réserve par le cabinet Ernst & Young.

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports – moral, annuel et financier – de l'année 2025, disponibles sur le site internet de l'organisation et sur simple demande : www.sosve.org



Merci !

... à l'ensemble des équipes de SOS Villages d'Enfants
au siège, en villages et en établissements ;

à nos partenaires institutionnels et aux entreprises ;

et à chacun de nos fidèles donateurs !...

... pour leur engagement, leur bienveillance
et leur soutien dans un objectif commun,
le bien-être des enfants et des jeunes accueillis
en protection de l'enfance.

NOUS JOINDRE

8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
contact@sosve.org

NOUS SUIVRE



www.sosve.org